

Montreuil, le 16 octobre 2015

Communiqué de presse

Accident mortel dissimulé La double peine contre les travailleurs, ça suffit !

Le 19 octobre prochain, à l'appel du Syndicat CGT MANPOWER, de l'Union Syndicale de l'Intérim CGT, du collectif de travailleurs sans papiers CGT 78 et de l'UD 78, se tiendra un rassemblement devant le siège de la société MANPOWER, sise Immeuble Eureka - 13 Rue Ernest Renan à Nanterre (92) pour dénoncer la double-peine dont est victime un salarié intérimaire sans-papiers, mort au travail, et exiger que toute la vérité soit faite sur les circonstances de cet accident.

Les élus CGT MANPOWER se rendront à 14 h à la réunion extraordinaire du CHSCT qu'ils ont fait convoquer quand ils ont découvert ce décès. T. M. est mort le 30 juillet dernier. Depuis, le CHSCT n'a été ni informé ni convoqué, l'accident n'a pas été déclaré et son décès a été dissimulé contre toutes les règles du droit du travail.

L'accident mortel de T. M., intérimaire sans-papiers salarié de la société MANPOWER et détaché en mission sur un chantier de la société SADE, met en évidence la surexploitation et la dégradation des conditions de vie et de travail de ces travailleurs qui n'ont pour seul droit que celui de se taire : **pas besoin de papiers pour être exploité à bas salaire !**

Considérés par les patrons comme une main-d'œuvre jetable et malléable, une aubaine pour contourner leurs obligations en matière de risques professionnels, les travailleurs sans-papiers sont bien plus exposés aux accidents que les travailleurs avec papiers. Dans les usines, sur les chantiers du BTP, sur les sites de traitement de déchets, dans les cuisines des restaurants, ils sont souvent affectés aux postes les plus dangereux, sans bénéficier d'aucune protection sociale, pourtant ils cotisent à la Sécurité sociale ainsi qu'à toutes les caisses et paient des impôts !

Fraudes patronales et infractions aux règles d'hygiène et de sécurité s'articulent entre donneurs d'ordres et sociétés d'intérim, en toute impunité, pendant que les gouvernements successifs ferment les yeux et favorisent ce système inique et meurtrier.

Aujourd'hui chez MANPOWER un autre pas est franchi : On dissimule la mort au travail de notre camarade durant des mois, on ne déclare pas l'AT mortel et le CHSCT n'avait pas été informé.

En 2013, 34 848 salariés intérimaires ont été victimes d'accidents du travail et 67 en sont morts. Moins formés, ils sont 2 fois plus victimes d'accidents que les salariés en CDI. Le turnover empêche la transmission des compétences par les plus anciens, les visites médicales et la surveillance médicale renforcée sont de moins en moins pratiquées voire inexistantes, et le patronat de l'intérim refuse d'allouer de sérieux moyens de prévention et de réparation à la santé et à la sécurité au travail des salariés.

Contact :

☎ **Alain WAGMANN** – Secrétaire de l'Union Syndicale de l'Intérim CGT ☎ **06 64 93 86 76**

☎ **Marie-Odile BONNET** - Secrétaire du CHSCT ☎ **06 84 68 43 87**

USI – CGT

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil cedex ☎ 01 55 82 89 80 Fax 01 55 82 89 79

Courriel : contact@usi.cgt.fr - Site internet : www.usi.cgt.fr